## REPUBLIQUE FRANCAISE



## **DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

#### ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Rochois s'est assemblé à la Maison des Associations sur la commune d'Arenthon sous la présidence de M. David RATSIMBA Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 novembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice: 38

Présents : 27 Représentés : 8 Votants : 35

Secrétaire de séance :

M. DUJOURD'HUI

Etaient présents avec voix délibérative :

**AMANCY** 

M. DOLDO - M. BRAND - Mme PAUZE

**ARENTHON** 

Mme COUDURIER - M. COURTIN

**CORNIER** 

M. ROUX - Mme VIVIAND

**ETEAUX** 

M. RATSIMBA - Mme GENTILLE - M. Bernard GAILLARD

LA CHAPELLE RAMBAUD

M. BACH

LA ROCHE-SUR-FORON

Mme BUISSON - M. THABUIS - Mme COLLOMB - Mme BELIN- REGARD -

M. LOCATELLI - Mme ITNAC - Mme HADDOUR - Mme FISHER - M. BETHAZ

M. CHAMBOURDON

ST LAURENT

M. AVOUAC

ST PIERRE-EN-FAUCIGNY

M. ETIENNE - M. BUFFLIER - Mme CONTAT - Mme CORNET - M. DUJOURD'HUI

Ont donné pouvoir :

Mme RAMUS donne pouvoir à Mme PAUZE
M. LOMBARD donne pouvoir à M. THABUIS
M. CONTAT donne pouvoir à M. RATSIMBA
Mme RANNARD donne pouvoir à M. ROUX
Mme BOUVIER donne pourvoir à M. ETIENNE
Mme MOURER donne pouvoir à M. DOLDO
M. DUCIMETIERE donne pouvoir à Mme ITNAC

M. COTTET donne pouvoir à M. BETHAZ

Absents:

M. HARMAND - M. Marin GAILLARD - Mme PARROT-SCHOPPHOFF

Accusé de réception en préfecture 074-247400724-20231205-DELIB2023-201-DE Date de réception préfecture : 22/12/2023

# Délibération n° 2023 - 201

# **BUDGET DECHETS - TARIFS 2024 - REDEVANCE POUR LES PROFESSIONNELS**

Il est présenté ci-après le détail des tarifs 2024 du Budget des Déchets – Redevance pour les professionnels.

Les tarifs proposés ci-dessous :

A Collecte en porte à porte: Prix au litre	Tarifs HT 2023	Proposition Tarifs HT 2024
Frais de stucture	0,15 €	0,17 €
, Collecte	0,31 €	0,36 €
. Traitement	0,32 €	0,37 €
	0,78 €	0,91 €
. Location de bac: prix au litre	0,10 €	0,10 €
,	0,88 €	1,01 €

	Grillo tarifairo (tarifs HI / an	
	Volume bac	
Forfait base	Petits producteurs (justifiant d'un volume < à 120 I sans distribution de sac)	
	120	
	240	
Bacs	270	
Volume en litres	330	
	660	
	750	
	770	

ta rifs 2023		Proposition tarifs 2024			
Zone C1 : 1 collocto / semaine	Zone C2 : 2 collectes / semaine	Location bac	Zone C1 : 1 collects / semains	Zone C2 ; 2 gallectes / semaine	Location bac
93	,40 €	NON	108,81		NON
94,00 €	160,00 €	12,30 €	109,81 €	219,02 €	12,30 €
187,00 €	374,00 €	24,60 €	217,86 €	435,71 €	24,60 €
211,00 €	421,00 €	27,68 €	246,82 €	491,63 €	27,68 €
257,00 €	515,00 €	33,83 €	299,41 €	598,81 €	33,83 €
515,00 €	1 030,00 €	67,65 €	599,98 €	1 199,96 €	67,65 €
585,00 €	1 170,00 €	76,88 €	681,63 €	1 363,05 €	76,88 €
601,00 €	1 201,00 €	78,93 €	700,17 €	1 400,33 €	78.93 €

## B. - Collecte en point d'apport volontaire: Prix au litre

Frais de stucture Collecte Traitement

Tarifs HT 2023
0,05 €
0,26 €
0,32 €
0,62 €

Proposition Tarifs HT 2024	
	0,06 €
	0,29 €
	0,36 €
	0,71 €

## C. - non déclaration

Forfalt d'inscription au fichier abonnés, en cas de nondéclaration ou non réponse aux demandes de renseignements de la CCPR Proposition tarif 2024 Montant h.t.

WWW.CCPAYSROCHOIS FR

2/3

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre une décision du conseil communautaire pendant un délai de deux mais à compter de so publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture 074-247400724-20231205-DELIB2023-201-DE Date de réception préfecture : 22/12/2023 Sur avis favorable de la commission prévention et valorisation des déchets, assainissement, environnement, eaux pluviales (études) du 8 novembre 2023.

Sur avis favorable du Bureau du 14 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré,

### A l'unanimité:

- APPROUVE les tarifs de la redevance pour l'enlèvement et le traitement des ordures, déchets et résidus à appliquer aux professionnels à compter du 1er janvier 2024,
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

### Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous-Préfecture

le 2.2.DEC. 2023. Publié et notifié le ......2.2.DEC. 2023.

Le secrétaire de séance

M. DUJOURD'HUI

Fait à La Roche sur Foron, Le 05 décembre 2023

Le Président.

David RATSIMBA

te Pays Rochois